

2024/03/04

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, le lundi **4 mars 2024**, à 19 h, sous la présidence du maire, Gino Moretti.

Sont présents en salle :

Les conseillères et conseiller :	Ginette Caza,	district 1
	Bradley Duke,	district 2
	Audrey Caza,	district 3
	Sylvie Tourangeau,	district 4
	Anne-Marie Leblanc,	district 5

Absente :	Lyne Cardinal,	district 6
-----------	----------------	------------

Le secrétaire d'assemblée :	Denis Lévesque
-----------------------------	----------------

---

### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée à 19 h par le président d'assemblée.

2024-03-1106

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*ATTENDU* que le maire a donné lecture de l'ordre du jour.

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

2024-03-1107

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

*ATTENDU* que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 ;

*ATTENDU* que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024.

Adoptée

2024-03-1108

### APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Salaire – Mois de février 2024 :	69 965,51 \$
Liste des chèques en circulation :	31 439,12 \$
Liste suggérée des factures à payer :	79 235,72 \$
Liste des prélèvements :	75 826,10 \$
Liste des dépôts directs :	433 718,74 \$
TOTAL des dépenses du mois :	690 185,19 \$

*ATTENDU* que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale.

Il est résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

2024/03/04

## CORRESPONDANCE ET/OU PRÉSENTATION

Le secrétaire d'assemblée dépose le bordereau de correspondance du mois de février 2024.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS

---

2024-03-1109

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GALA FRONTALIERS ACTIFS

Il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 200 \$ pour le Gala des Frontaliers Actifs qui aura lieu à l'école Arthur-Pigeon le 2 mai 2024 à 18 heures.

Adoptée

---

2024-03-1110

### PLAN DE VISIBILITÉ – MARCHÉ FERMIER DU COMTÉ DE HUNTINGDON

Il est résolu unanimement d'adhérer au plan de visibilité 2024 pour le Marché Fermier du Comté de Huntingdon en devenant un partenaire Argent selon la proposition présentée, au coût de 300 \$.

Adoptée

---

2024-03-1111

### DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - RÉSIDENCE-ELLE DU HAUT-SAINT-LAURENT

Il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 350 \$ à la résidence-Elle du Haut-Saint-Laurent dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes 2024 qui sera soulignée lors d'une soirée spectacle qui aura lieu le 21 mars 2024 au Centre culturel Barberivain.

Adoptée

---

2024-03-1112

### DEMANDE D'APPUI : HÔPITAL DE RIVIÈRE-ROUGE

*ATTENDU* la requête pour permission d'appeler du jugement rendu par la Cour supérieure déposée par le cabinet Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L., pour et au nom de Mme Martine Riopel ;

*ATTENDU* le jugement rendu par l'honorable Martin Vauclair, J.C.A., accueillant ladite requête pour permission d'appeler, ordonnant au CISSSL de sursoir à sa décision de fermer le service d'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1er février 2024 jusqu'à ce que la formation de la Cour saisie de l'appel en décide autrement et fixant le pourvoi pour une audition le 19 février 2024 ;

*ATTENDU* que la Ville de Rivière-Rouge considère qu'il est dans l'intérêt de ses citoyens qu'elle se porte également partie appelante dans le cadre de l'appel du jugement du 29 janvier 2024 rendu par la Cour supérieure ;

*ATTENDU* que la décision du CISSSL de fermer l'urgence de Rivière-Rouge le soir et la nuit a des répercussions sur tous les citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides ;

*ATTENDU* que plusieurs autres centres hospitaliers de la province de Québec sont susceptibles d'être confrontés à une réduction de service et/ou d'une

2024/03/04

fermeture de l'urgence, à court ou moyen terme, et la possibilité qu'une telle décision survienne dans n'importe quelle région du Québec ;

*ATTENDU* ainsi qu'un jugement favorable à la Ville de Rivière-Rouge pourra bénéficier à toutes les municipalités du Québec ;

*ATTENDU* que la Ville de Rivière-Rouge a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches judiciaires ;

*ATTENDU* que celles-ci sont faites dans le but de défendre une cause noble et légitime, soit le droit à la vie et à la santé, candidement pour le seul bénéfice des citoyens et citoyennes touchés par la fermeture ;

Il est résolu unanimement d'appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans leurs démarches visant la contestation de la décision du CISSSL de fermer l'urgence entre 20 h et 8 h.

Adoptée

---

2024-03-1113

#### **DEMANDE DE PARTENARIAT – LA BOUFFE ADDITIONNELLE**

Il est résolu unanimement d'appuyer La bouffe additionnelle dans leurs démarches afin de pouvoir offrir aux citoyens des environs un service de proximité de dépannage alimentaire.

Adoptée

---

2024-03-1114

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - GALA JEUNESSE RURALE**

Il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 100 \$ pour le 13<sup>e</sup> anniversaire du Gala Jeunesse rurale qui aura lieu le 30 mai 2024, ce gala offre une vitrine aux jeunes de 6 à 24 ans, qui ont à cœur de démontrer leur dynamisme par l'action bénévole, l'implication citoyenne, les saines habitudes de vie, la persévérance scolaire ou sociale, l'engagement en environnement, arts et culture et résilience.

De libeller le chèque à la Maison des jeunes de Huntingdon.

Adoptée

---

2024-03-1115

#### **SOUTIEN FINANCIER HALTE-GARDERIE – UNE AFFAIRE DE FAMILLE**

Il est résolu unanimement d'accepter la proposition de l'organisme Une Affaire de Famille concernant la Halte–Garderie située dans la maison des organismes :

- Accorder un montant de 20 000 \$, pour 2 éducatrices à 35 h semaine débutant en septembre 2023 jusqu'en juin 2024 pour un total de 36 semaines.

Adoptée

---

2024-03-1116

#### **AUTORISATION DE DÉPOSER 2 PROJETS DE SOUTIEN DU VOLET 4 - SOUTIEN À LA VITALISATION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

*ATTENDU* que la Municipalité de Saint-Anicet a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité ;

2024/03/04

*ATTENDU* que la Municipalité de Saint-Anicet désire présenter un projet de remplacement de toilettes, entrepôt et balançoires à la plage dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité ;

*ATTENDU* que la Municipalité de Saint-Anicet désire présenter un projet de planification d'activités culturelles et de loisirs dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité.

*EN CONSÉQUENCE*, il est résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Anicet s'engage à participer au projet de remplacement de toilettes, entrepôt et balançoires à la plage et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil de la Municipalité de Saint-Anicet s'engage à participer au projet de planification d'activités culturelles et de loisirs et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise le dépôt de deux (2) projets dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité ;
- Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à déposer et signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée

---

2024-03-1117

**DEMANDE D'EXTENSION AU MINISTÈRE DES FÔRETS, DE LA FAUNE ET DES PARCS ET AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LES CERTIFICATS D'AUTORISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION**

*ATTENDU QUE* les autorisations prévoyaient un délai jusqu'au 1er mars 2024 pour effectuer les travaux dans le littoral ;

*ATTENDU QUE* le respect de ce délai n'était pas possible ;

*ATTENDU QUE* la Municipalité a toujours l'intention d'effectuer les travaux concernés par les deux autorisations ;

Il est résolu unanimement d'autoriser Consultants Blitz à déposer une demande d'extension pour les certificats d'autorisation pourtant les numéros de références 2113 et 7450-16-01-0622101 provenant des ministères des Forêts, de la faune et des parcs et de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet d'amélioration de la plage et réparation du quai de la Municipalité de Saint-Anicet. Autoriser Consultants Blitz et/ou la direction générale à signer tout document relatif à cette demande.

Adoptée

---

2024-03-1118

**ADHÉSION 2024 - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

Il est résolu unanimement de procéder à l'adhésion d'Andrea Geary à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2024, au montant de 894 \$ taxes applicables en sus ainsi que l'assurance au montant de 485\$ taxes sur les primes incluses.

Adoptée

2024/03/04  
2024-03-1119

## **FORMATION ADMQ - ZONE SUD-OUEST DU QUÉBEC**

*ATTENDU* l'intérêt du conseil municipal d'encourager la formation ;

*ATTENDU* que la formation offerte par l'A.D.M.Q. est toujours pertinente ;

Il est résolu unanimement d'autoriser Denis Lévesque directeur général et greffier trésorier et Andrea Geary directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe à s'inscrire à la tournée de zones 2024, de l'ADMQ zone sud-ouest-du-Québec qui aura lieu le 16 avril 2024 à Salaberry-de-Valleyfield. Payer l'inscription de 385 \$ taxes applicables en sus et les frais de déplacement, selon les règlements #455 et #455-1.

Adoptée

---

2024-03-1120

## **FORMATION ADMQ – PRÉPARATION ET RÉDACTION DE DOCUMENTS**

Il est résolu unanimement d'autoriser Cynthia Pétrin, secrétaire-administrative à s'inscrire à la formation suivante :

- Préparation et rédaction de documents : du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques ;

Cette formation est offerte en ligne par l'ADMQ, au coût de 510 \$ + 45 \$ pour les frais d'ouverture de dossier, plus les taxes applicables.

Adoptée

---

2024-03-1121

## **INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

Il est résolu unanimement d'autoriser monsieur Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier et madame Andrea Geary directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à s'inscrire au Congrès de l'ADMQ, qui aura lieu les 12, 13 et 14 juin 2024 à Québec. Le coût de l'inscription est de 577 \$ chacun taxe applicable en sus, payer les frais d'hébergement et de déplacement, selon les règlements #455 et #455-1.

Considérant que monsieur Denis Lévesque est administrateur de l'ADMQ, ses frais d'inscriptions, d'hébergement et de déplacement sont assumés par l'ADMQ. Seules les dépenses relatives à l'inscription, les frais d'hébergement et de déplacement de madame Andrea Geary sont assumés par la Municipalité.

Qu'un montant sera remis à madame Andrea Geary avant l'événement.

Adoptée

---

2024-03-1122

## **JOURNÉE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

*ATTENDU* que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

*ATTENDU* que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

2024/03/04

*ATTENDU* que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

*ATTENDU* que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003. *CONSIDÉRANT* qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est résolu unanimement de déclarer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée

---

2024-03-1123

### **CARAVANE NOTREAU**

Il est résolu unanimement d'autoriser la tenue d'une journée d'analyse et d'information sur l'eau potable avec la Caravane Notreau de la compagnie Laboratoire Notreau inc., dans le stationnement de l'Hôtel de Ville le samedi 13 juillet 2024 de 10 h à 13 h.

Des bouteilles stérilisées seront disponibles sur place, deux (2) semaines avant l'évènement.

Adoptée

---

2024-03-1124

### **DÉPÔT DE LA LISTE OFFICIELLE - VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER**

*ATTENDU* que la Liste officielle de la vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier selon l'article 1022 du Code municipal a été présentée aux membres du conseil municipal.

Il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Anicet approuve ladite liste nommée précédemment avec ou sans modification par cette dernière, et ce, afin de demander à la MRC du Haut-Saint-Laurent de procéder à la vente des immeubles le jeudi 13 juin 2024, à 10 h à la salle du Conseil de ladite MRC. Advenant que Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, soit dans l'impossibilité d'assister à la vente et l'acquisition des immeubles au nom de la Municipalité de Saint-Anicet, il a été nommé Andrea Geary, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à titre de substitut.

Adoptée

---

2024-03-1125

### **LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) - SECTION LOCALE 3803**

Il est résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer la lettre d'entente avec le SCFP Section locale 3803 :

- 2025-28 Lettre entente pour l'horaire du poste de coordonnateur au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Le maire et le directeur général et greffier-trésorier signent tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

2024/03/04  
2024-03-1126

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA PATINOIRE RÉGIONALE DE HUNTINGDON – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART 2024

Il est résolu unanimement d'accepter les prévisions budgétaires 2024 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon pour un montant de recettes de 470 725 \$ et des dépenses de 470 725 \$ ainsi que la quote-part totalisant une somme de 20 888 \$ comme stipulé aux prévisions budgétaires.

Adoptée

---

2024-03-1127

## ENGAGEMENT DE SAUVETEUR DE PLAGE

Il est résolu unanimement d'engager madame Kylie L'Heureux au poste de sauveteur de plage du 22 juin au 18 août 2024 de 11 h à 18 h, le vendredi et le dimanche, pour un total de 14 h semaine et ce, selon les conditions de la convention collective en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021.

Adoptée

---

2024-03-1128

## OCTROI DE CONTRAT - SERVICE DE SAUVETEURS

*ATTENDU* que la Municipalité de Saint-Anicet, par de multiples procédures, et ce depuis plusieurs mois, a essayé d'engager des sauveteurs de plage pour l'été 2024 ;

*ATTENDU* que la Municipalité a réussi à engager un sauveteur de plage pour deux (2) jours par semaine ;

*ATTENDU* que la solution pour combler les cinq (5) autres jours d'ouverture de la plage est d'octroyer un contrat à Service de sauveteurs ;

*ATTENDU* que Service de sauveteurs a présenté une offre de service pour un montant maximal de 20 520 \$ taxes applicables en sus pour une durée totale de 39 jours.

Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de service de *Service de sauveteurs* au montant maximal de 20 520 \$ taxes applicables en sus, pour une durée totale de 39 jours, soit du 22 juin 2024 au 18 août 2024 et d'autoriser Fannie Fournier, responsable bibliothèque et aux activités à signer tous les documents concernant cette offre de service.

Adoptée

---

2024-03-1129

## CONTRAT POUR LE SERVICE DE TRAPPAGE DE CASTORS

Il est résolu unanimement de retenir la soumission déposée par Service de Trappage JT représenté par Monsieur Jonathan Trudel pour le service de trappage de castors au prix de 105 \$ le castor par capture, 105 \$ pour l'installation de pièges ainsi que des frais de 55 \$ applicables pour une visite sans capture du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025.

Autoriser Gino Moretti maire et Denis Lévesque directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat.

Adoptée

---

2024/03/04  
2024-03-1130

### **CONTRAT DE LOCATION DE TERRAIN POUR LA PLAGES DE SAINT-ANICET**

Il est résolu unanimement de convenir avec madame Francine Cousineau d'un contrat de location pour le terrain de la plage pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Autoriser Gino Moretti maire et Denis Lévesque directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat.

Adoptée

---

2024-03-1131

### **ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES DE CITAM – SERVICE 311**

Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de service de CITAM – une division de CAUCA au montant de 13 502.49 \$ taxes applicables en sus pour la première année et un montant annuel de 7 327.44 \$ pour les années subséquentes. Le montant de 7 327.44 \$ sera indexé de 3% annuellement. Autoriser monsieur Denis Lévesque, directeur-général et greffier-trésorier à signer tous les documents reliés à l'acceptation de l'offre de service daté du 20 février 2024.

Adoptée

---

2024-03-1132

### **ADOPTION D'UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE**

*ATTENDU* que la Municipalité désire mettre en place une politique linguistique suite aux recommandations de l'Office de la langue française.

Il est résolu unanimement d'adopter une politique linguistique.

Adoptée

---

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #543-2 - ÉTABLISSANT LES TARIFS POUR DIVERS SERVICES RENDUS PAR LA MUNICIPALITÉ**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussignée, Anne-Marie Leblanc conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement #543-2 – Établissant les tarifs pour divers services rendus par la municipalité.

Le projet de ce règlement est présenté séance tenante et des copies du projet de règlement sont disponibles pour le public.

---

2024-03-1133

### **INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ 2024**

Il est résolu unanimement d'autoriser Madame Andrea Geary, responsable de l'urbanisme et de l'inspection à s'inscrire au congrès de la COMBEQ qui aura lieu du 18 au 20 avril 2024 à Saint-Hyacinthe, le coût de l'inscription est de 640 \$ taxes applicables en sus et de payer les frais d'hébergement et de déplacement, selon les règlements #455 et #455-1.

Adoptée

---

2024/03/04

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #567 -  
RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE ENCADRANT LES NOUVELLES  
UTILISATIONS AU SOL, LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS, LES  
DÉMOLITIONS ET LES OPÉRATIONS CADASTRALES DANS LES ZONES  
CON-124, M-101, REC-6 ET C-110 DANS LE NOYAU VILLAGEOIS**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussignée, Ginette Caza conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement #567 – Règlement de contrôle intérimaire encadrant les nouvelles utilisations au sol, les nouvelles constructions, les démolitions et les opérations cadastrales dans les zones con-124, m-101, rec-6 et c-110 dans le noyau villageois.

Le projet de ce règlement est présenté séance tenante et des copies du projet de règlement sont disponibles pour le public.

---

**DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITE INCENDIE**

Le secrétaire d'assemblée dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de février 2024.

---

2024-03-1134

**NOMINATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE EN PRÉVENTION INCENDIE  
DANS LE CADRE DE L'OFFRE DE SERVICE RÉGIONAL EN PRÉVENTION  
DES INCENDIES**

*ATTENDU QUE* la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, S-3.4) ainsi que les Orientations du ministre en matière de sécurité incendie (RLRQ, S3.4, r.2) mentionnent l'obligation qu'ont les municipalités locales d'effectuer des actions en prévention des incendies ;

*ATTENDU QUE* les Orientations du ministre en matière de sécurité incendie (RLRQ, S3.4, r.2) exigent que les municipalités locales mettent sur pied un programme municipal de prévention incendie qui inclut 5 volets conformément à l'article 3.1, à savoir :

1. Volet 1 : Évaluation et analyse des incidents ;
2. Volet 2 : Réglementation municipale en prévention incendie ;
3. Volet 3 : Vérification des avertisseurs de fumée ;
4. Volet 4 : Inspection périodique des risques plus élevés ;
5. Volet 5 : Activités de sensibilisation du public.

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a déposé une offre de service régional en prévention incendie répondant à trois (3) des cinq (5) volets devant être inclus au programme municipal de prévention incendie, à savoir :

1. Volet 2 : Réglementation municipale en prévention incendie ;
2. Volet 4 : Inspection périodique des risques plus élevés ;
3. Volet 5 : Activités de sensibilisation du public.

*ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Anicet fait partie du service régional de prévention des incendies offert par la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

*ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Anicet a signé l'entente intermunicipale encadrant l'offre de service régional en prévention des incendies le 13 avril 2023, 2023-04-820 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est résolu unanimement que la municipalité de Saint-Anicet nomme M. David Lévesque, préventionniste pour la MRC du Haut-Saint-Laurent, comme autorité compétente en prévention des incendies sur son territoire.

Adoptée

2024/03/04

**VARIA**

---

**TOUR DE TABLE**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES**

Début : 19 h 39

Fin : 19 h 42

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES**

NIL

---

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19 h 42.

---

Gino Moretti  
Maire

---

Denis Lévesque  
Directeur général et  
Greffier-trésorier

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.